

République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, M. LIAUD Eric à M. OURTAAU Philippe, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothee à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

## 2023\_08\_01 – Attribution de subventions associatives

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement à l'attribution des subventions ci-dessous :

Association	Demande	Sollicité	Proposé
Comité des Oeuvres Sociales (personnel ville)	Fonctionnement	5 200 €	5 200 €

Pour 27

Contre

Abstention

Association	Demande	Sollicité	Proposé
Téléthon	Fonctionnement	Générique	0 €

**AR Prefecture**

016-211600895-20231019-20230801-DE  
Reçu le 19/10/2023

Pour 27

Contre

Abstention

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Attribue, à l'unanimité, les subventions comme il est proposé dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, M. LIAUD Eric à M. OURTAAU Philippe, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothée à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

## 2023\_08\_02 – Recrutement d'agents recenseurs

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la ville de Châteaubernard doit réaliser, en 2024, le recensement de ses habitants. La collecte débutera le 18 janvier 2024 et se terminera le 17 février 2024.

Afin de réaliser cette mission, il convient de prévoir le recrutement d'agents recenseurs. Il est conseillé de prévoir le recrutement d'un agent recenseur pour 260 à 280 logements.

Dans ces conditions, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter la création de postes dans les conditions suivantes :

Nombre d'agents : 7 à 9.

Taux d'emploi : Temps complet.

Rémunération sur la base du grade d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> échelon.

Période : du 9 janvier 2024 au 23 février 2024.

**AR Prefecture**

016-211600895-20231019-20230802-DE  
Reçu le 19/10/2023

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Accepte, à l'unanimité, la création de postes dans les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,  
*Pierre Yves Briand*  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 26
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 20/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
27/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothee à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

**2023\_08\_03 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent d'agent des espaces verts pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

## EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que :

Si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont, par principe, occupés par des fonctionnaires, l'article L332-23.1° du Code Général de la Fonction Publique relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit les situations dans lesquelles les communes, les départements, les régions ou les établissements publics en relevant peuvent recruter, temporairement, des agents contractuels sur des emplois non permanents et, notamment, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Il indique que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En conséquence, il soumet, aux membres du Conseil municipal, la création d'un poste d'agent non titulaire de droit public de catégorie C, dans les limites indiquées ci-dessous :

**Filière technique**

- 1 poste d'adjoint technique (agent des espaces verts) à temps complet.

Il précise que, dans le cadre d'un tel recrutement, la durée maximale de l'engagement est fixée à 12 mois, sur une période consécutive de 18 mois.

Il ajoute que la rémunération est fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- **Décider**, de la création d'un emploi non permanent, tel que défini ci-dessus, du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 mars 2024.
- **Préciser** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de référence.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat nécessaire après constatation des besoins concernés.
- **Décider d'inscrire** à cette fin, au budget, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- **Préciser** que la présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Décide**, à la majorité, de la création d'un emploi non permanent, tel que défini ci-dessus, du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 mars 2024 dans les conditions fixées ci-dessus.

**Précise** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de référence.

**Autorise**, à la majorité, Monsieur le Maire à signer le contrat nécessaire après constatation des besoins concernés.

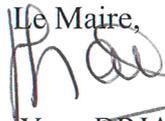
**Décide d'inscrire**, à la majorité, à cette fin, au budget, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.

**Précise** que la présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/10/2023

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	27

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 26
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, M. LIAUD Eric à M. OURTAAU Philippe, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothée à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

## 2023\_08\_04 – Approbation du règlement d'utilisation du city stade

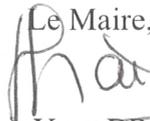
Afin de s'opposer aux comportements inciviques récurrents, de permettre une meilleure qualité de vie collective et pour prévenir la dégradation du city stade, implanté à côté de la salle Jean Monnet, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le règlement d'utilisation du city stade.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité, le règlement ci-joint, relatif à l'utilisation du city stade.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND





République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême

Le : 22/11/2023

Et

Publication ou notification du :  
29/11/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HÉRIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothée à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

## 2023\_08\_05 – Vente d'un bien immobilier communal 14 rue Pierre Pinard (parcelle AV 41)

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Considérant l'offre de Mme Carole PICAT résidant 9 rue des Trois Ormeaux à Salles d'Angles (16130) faite par écrit, le 18 septembre 2023 ;

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal du fait qu'il ne soit plus réglementaire pour recevoir du public et que la rénovation aurait un coût trop élevé ;

Considérant que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir.

Ainsi, il est demandé aux membres du conseil municipal :

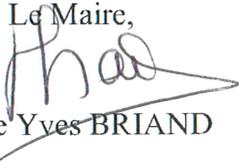
- **D'approuver** le prix proposé de 100 000 euros dont 3 000 euros de frais d'agence (IAD France).
- **D'autoriser** la cession de l'immeuble à Mme Carole PICAT.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document afférent au dossier.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve, à la majorité, le prix proposé de 100 000 euros dont 3 000 euros de frais d'agence (IAD France).
- Autorise, à la majorité, la cession de l'immeuble, ci-dessus désigné, à Mme Carole PICAT, dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- Autorise, à la majorité, Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document afférent au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 22/11/2023

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothée à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

**2023\_08\_06 – Vente d'une partie de la parcelle AM 0159 (bande de 1m de large sur environ 25 m de long)**

Vu le courrier de Mme Magali Guilbaud du 1<sup>er</sup> octobre 2023, aux fins d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AM 0159 en vue d'agrandir l'entrée de son terrain, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer favorablement sur la vente d'une bande de 1 mètre de large sur environ 25 mètres de long dans les conditions suivantes :

- 20 € le m<sup>2</sup> ;
- Frais de notaire et de bornage à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- **Se prononcer** sur la vente d'une partie de la parcelle AM 0159
- **D'autoriser** la vente de la partie de parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

**AR Prefecture**

016-211600895-20231019-20230806-DE  
Reçu le 19/10/2023

**Se prononce** favorablement, à la majorité, pour la vente d'une partie de la parcelle AM 0159.

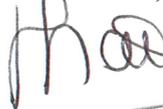
**Autorise**, à la majorité, la vente de la partie de parcelle dans les conditions évoquées ci-dessus.

**Autorise**, à la majorité, Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,



Pierre-Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothee à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

## 2023\_08\_07 – Acquisition des parcelles BH 159 et BH 61

Dans le cadre d'un projet d'aménagement paysager et fruitier de ces deux parcelles classées en zone naturelle, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition des parcelles BH 159 et BH 61 dans les conditions suivantes :

Prix d'achat : 4 665 €

Frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur

Il est demandé aux membres du conseil municipal de :

- **Se prononcer** sur l'acquisition des parcelles BH 159 et BH 61.
- **D'autoriser** l'acquisition des parcelles dans les conditions évoquées ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

**AR Prefecture**

016-211600895-20231019-20230807-DE  
Reçu le 19/10/2023

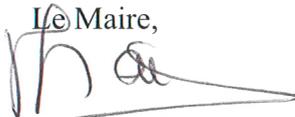
**Se prononce** favorablement, à la majorité, à l'acquisition des parcelles BH 159 et BH 61.

**Autorise**, à la majorité, l'acquisition des parcelles précitées dans les conditions évoquées ci-dessus.

**Autorise**, à la majorité, Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothee à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

## 2023\_08\_08 – Décision modificative n°3

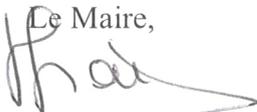
Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver la décision modificative n°3 telle que présentée en annexe.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité, la décision modificative n°3 jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND









République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du : 26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothee à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

## 2023\_08\_09 – Admission en non-valeur

A la demande de la trésorerie municipale de Cognac qui dans l'impossibilité de recouvrer certains titres, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur de titres pour les montants suivants :

- Admission en non-valeur pour un montant total de 472,34€ :
  - o Un particulier pour : 3,06€ ;
  - o Un particulier pour : 18,85€ ;
  - o Une société pour : 0,36€ ;
  - o Une société pour : 0,60€ ;
  - o Un particulier pour : 2,60€ ;
  - o Un particulier pour : 357,09€ ;
  - o Un particulier pour : 0,18€ ;
  - o Un particulier pour : 89,60€.
- Créances éteintes suite à dépôt de dossier de surendettement (cantines/garderies) :
  - o Un particulier pour : 4 834,19€ ;
  - o Un particulier pour : 296,75€.

**AR Prefecture**

016-211600895-20231019-20230809-DE  
Reçu le 19/10/2023

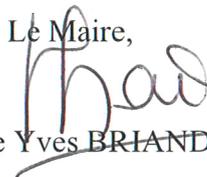
Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement, à la majorité, sur l'admission en non-valeur de titres pour les montants ci-dessus indiqués.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,



Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
Commune de Châteaubernard

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	0

Vote
<b>Aucun</b>
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusés ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothee à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

### 2023\_08\_10 – Information sur l'attribution du marché de travaux et entretien de la voirie et des espaces publics

Conformément au règlement de la commande publique de la ville de Châteaubernard, le conseil municipal est informé de l'attribution du marché relatif aux travaux et entretien de la voirie et des espaces verts (2023-2027).

Consultation lancée le 23 juin 2023 sur la plateforme « marchés-publics ».

La date de remise des offres était fixée au 28 juillet 2023 à 12 h 00.

L'ouverture des plis s'est faite le 01 août 2023.

Critères de sélection :

- Valeur financière 50% ;
- Valeur technique de l'offre 50%.

Candidatures reçues :

- EUROVIA ;
- COLAS ;
- SCOTPA ;

## AR Prefecture

016-211600895-20231019-20230810-DE  
Reçu le 19/10/2023

Vu l'avis de la commission MAPA (constituée des membres de la commission d'appel d'offres) qui s'est réunie le 20 septembre 2023, et conformément aux critères d'attribution fixés au règlement de la consultation, l'entreprise COLAS est retenue.

- Montant de l'offre retenue :
- Montant HT : 331 995,00 €
- Montant TTC : 398 394,00 €

Le conseil municipal a été informé sur l'attribution du marché relatif aux travaux et entretien de la voirie et des espaces verts.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	0

Vote
<b>Aucun</b>
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothée à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

### 2023\_08\_11 – Information sur l'attribution du marché de souscription et gestion de contrats d'assurances

Conformément au règlement de la commande publique de la ville de Châteaubernard, le conseil municipal est informé de l'attribution du marché relatif à la souscription et gestion de contrats d'assurances pour une durée de 6 ans.

Consultation lancée le 26 juin 2023 sur la plateforme « marchés-publics ».

La date de remise des offres était fixée au 21 juillet 2023 à 12 h 00.

L'ouverture des plis s'est faite le 24 juillet 2023.

Critères de sélection :

- Qualité technique de l'offre sur 35 points (sachant qu'une offre sans réserve est crédité de 30 points).
- Qualité des prestations de gestion sur 35 points.
- Prix de l'offre : note calculée selon la formule : (cotisation du candidat moins disant/cotisation du candidat à noter) \*30

### Quatre lots :

#### **Lot 1 – Dommages aux biens**

Candidatures reçues :

- GROUPAMA ;
- MMA-LOUVET ;
- SMACL.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 septembre 2023 et conformément aux critères d'attribution fixés au règlement de la consultation, la candidature de la **MMA / LOUVET est retenue - OPTION 1 franchise de 2 000 € pour un montant annuel TTC de 6 364,41 €.**

### **Lot 2 – Responsabilité générale**

Lot infructueux.

### **Lot 3 – Protection juridique**

Candidatures reçues :

- CFDP / SARRE ET MOSELLE ;
- MMA-COVEA-LOUVET ;
- SMACL.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 septembre 2023 et conformément aux critères d'attribution fixés au règlement de la consultation, la candidature de la **CFDP / SARRE ET MOSELLE est retenue - en garantie de base avec un seuil d'intervention néant pour un montant annuel TTC de 1 095,44 €.**

### **Lot 4 – Flotte automobile**

Candidatures reçues :

- GROUPAMA ;
- SMACL.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 septembre 2023 et conformément aux critères d'attribution fixés au règlement de la consultation, la candidature de **GROUPAMA est retenue - Formule solution de base + PSE avec une franchise de 500 € pour les véh<3.5t, et de 500 € pour les véh > 3.5t, néant en bris de glaces et néant en auto collaborateurs pour un montant annuel TTC de 13 399,20 €.**

Le conseil municipal a été informé sur l'attribution du marché relatif à la souscription et gestion de contrats d'assurances pour une durée de 6 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,  


Pierre-Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, Mme MACOIN Gladys, M. LIAUD Eric, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothee à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

**2023\_08\_12 – Motion pour l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le CPER 2023-2027**

Les usagers, élus locaux, entreprises du secteur, sont mobilisés pour la mise à deux fois deux voies du tronçon Ouest de la RN 141, entre Malvieille et Hiersac. Les premières études ont été effectuées depuis de nombreuses années, les actualisations sont en cours, et nous alertons régulièrement les services de l'Etat pour que la réalisation des travaux soit planifiée d'urgence. Nous souhaitons, pour cela, qu'ils soient inscrits dans le « volet mobilités » du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2023-2027.

Le courrier adressé par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région le 22 septembre 2023 conforte les inquiétudes manifestées depuis plusieurs mois, puisque le volet « mobilités » de CPER ne prévoirait que la réalisation des études pour la déviation Malvieille-Hiersac de la RN141, avec un cofinancement de 50% qui reste à déterminer.

Le Maire propose au Conseil municipal :

**De manifester son désaccord** avec la répartition des crédits proposée par la Région et l'Etat dans le volet « mobilités » du CPER 2023-2027 ;

**De demander**, en sus des études, l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le volet « mobilités » du CPER 2023-2027, ainsi que l'inscription des études pour le tronçon entre Cognac et Chérac.

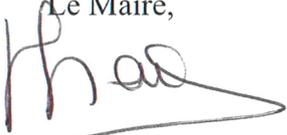
Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Manifeste**, à l'unanimité, **son désaccord** avec la répartition des crédits proposés ci-dessus.

**Demande**, à l'unanimité, en sus des études, l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le volet "mobilités" du CPER 2023-2027 ainsi que l'inscription des études pour le tronçon entre Cognac et Chérac.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



République Française  
Département la Charente  
**Commune de Châteaubernard**

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 19/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
26/10/2023

L'an 2023, le 18 Octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard s'est réuni en salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2023.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HIERARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme PERDRIAUD Amandine à M. BRIAND Pierre Yves, M. ROULLAND Alain à M. GAUTHIER Didier, Mme HALLER Dorothee à Mme MACOIN Gladys, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, Mme ROUMEAU Angélique à M. DAMY Michel

**A été nommé secrétaire** : M. NAU Pierre

## 2023\_08\_13 – Motion relative au renforcement de la législation visant à protéger les élus municipaux

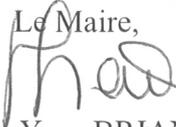
Vu la proposition de loi déposée par Messieurs Jean-François LOVISOLO, député du Vaucluse et Karl OLIVE, député des Yvelines, visant à renforcer la législation pour la protection des élus municipaux, il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la motion annexée à la présente.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Se prononce favorablement, à l'unanimité, sur la motion citée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre ont signé le Maire et le Secrétaire de séance

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/10/2023

Le Maire,  
  
Pierre Yves BRIAND



